



DELIBÉRATIONS N°143
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 septembre 2023

DEL 2023.09.13/143

Le **mercredi 13 septembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

PATRIMOINE

Objet :

**Restauration de
l'orgue de la
Collégiale -
Lancement d'une
souscription
publique par la
Fondation du
patrimoine**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne FAURE-BRAC, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

Convocation :

Date: 06/09/2023

Affichage: 06/09/2023

Absents excusés :

Marie SOUBRANE

**Nombre de membres
du conseil municipal**

Absent :

Catherine VALDENNAIRE

En exercice : 33

Présents : 27

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

AR Prefecture

005-210500237-20230913-2023_09_143-DE

Reçu le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

Rapporteur : Eric PEYTHIEU

- VU** les articles L. 621-1, L.621-27 et L. 622-7 du Code du Patrimoine ;
- VU** l'arrêté n°2021/07-1 du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 25/06/2021 portant classement du buffet de l'orgue de la Collégiale ;
- VU** la délibération n°2023.04.05/33 du 05/04/2023 décidant de la rénovation de l'orgue de la Collégiale ;
- CONSIDERANT** l'altération du buffet et la médiocrité de la partie musicale de l'orgue, non protégée au titre des Monuments Historiques ;
- CONSIDERANT** le projet de rénovation du buffet et de remplacement de la partie musicale de l'orgue par un instrument d'occasion ;
- CONSIDERANT** le cout de l'acquisition de l'instrument d'occasion et des travaux, estimé à 191 500 € HT ;
- CONSIDERANT** les couts de l'acquisition et d'installation potentiels d'un troisième clavier, estimés à 40 000 € HT ;
- CONSIDERANT** le cout de la maitrise d'œuvre, estimé à 15 000 € HT ;
- CONSIDERANT** l'existence de la Fondation du patrimoine qui organise depuis 25 ans des campagnes d'appel aux dons pour aider les collectivités et associations à financer les projets de sauvegarde et de valorisation de leur patrimoine ;
- CONSIDERANT** que ces souscriptions permettent à toutes les personnes attachées au patrimoine d'y apporter leur contribution ;
- CONSIDERANT** que les dons ouvrent des droits à des réductions d'impôt de différentes natures suivant le type de donateur ;
- CONSIDERANT** que suivant le dynamisme de la souscription (niveau de collecte supérieur à 5 % du montant des travaux HT), la Fondation du Patrimoine pourra apporter une contribution additionnelle directe au projet ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme », réunie le 11/09/2023.

AR Prefecture

005-21050035-20230913-2023_09_143-DE
Sec exposé
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De reconnaître l'intérêt de lancer une souscription auprès de la population pour les travaux de restauration de l'orgue de la Collégiale ;
- D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin de lancer la souscription publique et d'autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds via sa plateforme pour le compte de la Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2023.09.13/143

PUBLIÉE LE : **19 SEP. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

